

TOURBE

INOCULUM SOJA NPPL®

Homologation n°8910135

SOJA 

FICHE D'IDENTITÉ

- Cet inoculum comprend une dose de NPPL® de 400 g contenant la matière fertilisante à savoir le rhizobium (bactérie *Bradyrhizobium japonicum*) permettant au soja de mettre en place ses nodosités.
- Une dose de TOURBE permet d'inoculer 1 ha de soja, soit 80 à 120 kg de semences.

MODE D'EMPLOI

Mode de conservation

Veiller à ne pas stocker le produit au-delà d'une température de 25°C.

Mode d'emploi

Ce produit permet une inoculation sur semences.

- Verser 80 à 120 kg de semences de soja dans un grand récipient.
- Verser le contenu de la dose d'inoculum soja NPPL® dans le récipient.
- Mélanger avec précaution jusqu'à ce que les semences soient couvertes uniformément.

Précautions d'emploi

- Ouvrir la dose d'inoculum soja NPPL® juste avant de réaliser le mélange. Tout sachet ouvert doit être utilisé dans les 24h.
- Ne pas utiliser d'inoculum soja NPPL® dont la date de péremption est dépassée ou qui n'a pas été conservé dans les conditions requises. La date de péremption est imprimée sur cet emballage.
- Opérer à l'abri du soleil.
- Semer les semences inoculées juste après l'inoculation.

AVIS IMPORTANT

Ce produit répond aux normes techniques établies par le C.E.T.I.O.M. et le Laboratoire de Microbiologie des Sols de l'I.N.R.A. à Dijon.

Matière fertilisante issue d'une préparation bactérienne pour semences de soja, *Bradyrhizobium Japonicum* souche G49.

Richesse minimale : 1 x 10⁹ germes par gramme de préparation bactérienne, soit par gramme de tourbe.

Les doses, conditions et précautions d'emploi mentionnées sur l'emballage ont été déterminées en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Nous vous engageons à respecter ces usages selon les bonnes pratiques agricoles en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que : nature du sol, conditions atmosphériques particulières, mélange de produits, matériel et conditions d'application, etc... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leurs emballages d'origine ainsi que la conformité à l'homologation du Ministère de l'Agriculture.